



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars à 14 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à l'hôtel du Département à Laval.

Date de la convocation : 11 mars 2021

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 15

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires:** M. Olivier RICHEFOU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Magali D'ARGENTRE, M. Christian BRIAND, M. Gérard DUJARRIER, M. Christophe LANGOUET, M. Daniel LENOIR, Mme Marie-Cécile MORICE, Mme Béatrice MOTTIER, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Gilles LIGOT, Mme Diane ROULAND, M. Georges HOYAUX, M. Jacky CHAUVEAU, M. Bruno LESTAS
- **Membre de plein droit :** M. Xavier LEFORT, Préfet de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative :**
 - M. le Colonel Hors Classe Marc HOREAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
 - M. le Médecin-Commandant Johnny THIBAUDEAU, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical
 - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers
 - M. le Lieutenant 2^{ème} classe Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers
 - M. le Sergent-chef Julien HARY, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers
 - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires
 - M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET, représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers
 - Mme Aurélie TORRENT, représentante des fonctionnaires territoriaux non sapeurs-pompiers professionnels
- **Assistait également :** Mme Noria SOUAB, Directrice de cabinet du Préfet de la Mayenne

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires :** Mme Nicole BOUILLON, M. Gérard BRODIN, Mme Fabienne GERMERIE, Mme Valérie HAYER, Mme Julie DUCOIN, M. Christian LEFORT, M. Pierrick GILLES, M. Didier BOITTIN, M. Michel GALVANE
- **Membres suppléants :** M. Guillaume GAROT, M. Norbert BOUVET, M. Louis BONNEAU
- **Membres avec voix consultative :** M. le Sergent Etienne MARTINEAU
- **Le comptable :** M. Eric DULEPA, Payeur du Département

Délibération n° 5 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le projet de budget supplémentaire 2021 est constitué d'une part de l'affectation des résultats de l'exercice 2020, de la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2020 en fonctionnement et en investissement, d'autre part d'un ajustement des crédits votés au BP2021 lié à des nouvelles demandes de crédits.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses, les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2020 s'élèvent à 15 K€ contre 158 K€ en 2019 ce qui témoigne d'un bon suivi budgétaire des services. Il est inscrit également les crédits liés aux provisions votées pour 13 K€ ainsi que 35 K€ de plus pour couvrir la dotation aux amortissements de l'exercice 2021.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire :

- 5.2 K€ pour pourvoir au nettoyage du centre d'appel mis en place pour la vaccination contre la covid-19,
- 10 000 € pour couvrir les frais engendrés par la participation de sapeurs-pompiers du SDIS de la Mayenne au 14^{ème} bataillon de sapeurs-pompiers qui défilera le 14 juillet prochain sur les Champs Élysées,
- un complément de 15 K€ en maintenance du système de gestion opérationnel pour souscrire une assistance 24h/24h afin de garantir la continuité de service.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de reprise de provision pour 3.7 K€.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est projeté d'augmenter la neutralisation des amortissements bâtementaires de 89 K€ ce qui porte la neutralisation prévisionnelle sur l'exercice à 386 K€ pour un plafond de neutralisation de 426 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses, le déficit de la section (366 K€) ainsi que les RAR de l'exercice 2020 (524 K€) sont repris. Il est proposé de réinscrire des crédits non utilisés de 2020 pour 146 K€.

Il est envisagé par ailleurs d'inscrire 73 K€ sur l'AP/CP Véhicules 2018-2021 afin de couvrir deux engagements de 2020 non repris en RAR.

En termes de crédits nouveaux, le projet de budget supplémentaire prévoit 35 000 € pour armer la 1^{ère} équipe SAV afin de répondre aux orientations du SDACR Risques Particuliers. Les besoins sont estimés à 78 K€ d'équipement de 2021 à 2023.

Afin de répondre aux exigences en termes de sûreté du nouvel état-major, et dans la continuité des mesures déjà prises, il est prévu d'installer un système de vidéo protection dont le coût prévisionnel est estimé à 12 K€.

Enfin, 1.8 K€ sont nécessaires pour compléter les crédits votés au BP pour le gestionnaire de rendez-vous des visites médicales.

Afin d'avoir une vision complète des engagements pluriannuels, vous trouverez ci-dessous la mise à jour du tableau des AP/CP en cours :

Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP 2021	CP2022	Reste à financer au-delà de N+1
Acquisitions véhicules 2018-2021	5 923 000	3 996 462	1 794 722	131 816	
Construction Direction Départementale	8 393 000	7 884 230	317 964	190 806	
Matériel informatique	175 000	131 436	43 564	0	
Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	1 188	590 000	1 958 812	450 000
Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	0	440 000	445 000	2 180 000
TOTAL	20 556 000	12 013 316	3 186 250	2 726 434	2 630 000

La section d'investissement est financée par l'affectation du résultat de fonctionnement en excédent capitalisé pour 1015 K€, et 35 K€ de recettes d'amortissements supplémentaires. Il

en ressort un besoin de financement de 198 K€ ce qui porte le besoin de financement prévisionnel de l'exercice à 1 731 K€.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M61,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de budget supplémentaire 2021.

Article 2 : d'approuver la modification des crédits de paiement de l'AE/CP 2019-09 Plan de formation 2019-2021 et des AP/CP en cours selon la répartition indiquée dans les fiches jointes en annexe.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,

*Le Président
du Conseil d'Administration,*

Olivier RICHEFOU

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes
6, Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*